

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
 COMMUNICATION ADMINISTRATIVES
 SICAD**

GUIDE DU CITOYEN

CASE RESERVEE AU BUREAU CENTRAL DES RELATIONS AVEC LE CITOYEN

REFERENCE : Arrêté du Ministre de en date du
 tel que modifié par l'arrêté en date.....
 (JORT N° du)

Organisme : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques : (Société nationale de l'exploitation et de distribution des eaux)

Domaine de la prestation : L'exploitation et la distribution des eaux

Objet de la prestation : Dégrèvement exceptionnel des frais de consommation

CONDITIONS D'OBTENTION

- L'abonné n'a pas bénéficié de dégrèvement depuis au moins 8 trimestres successives
- La forte consommation dûment enregistré est due à une fuite fortuite non apparente et indépendante de la volonté de l'abonné
- La demande de dégrèvement doit être présentée après avoir effectué les réparations nécessaires et dans un délai ne dépassant pas les quinze (15) jours à compter de la date limite de paiement portée sur la facture ou une année pour les abonnés résidant à l'étranger.

PIECES A FOURNIR

- Une demande sur un imprimé administratif ou sur un papier ordinaire au nom de chef du district territorialement compétent

ETAPES DE LA PRESTATION	INTERVENANTS	DELAIS
- Dépôt de la demande	L'abonné	1 jour
- Constat de la réparation de la fuite	L'unité des travaux	2 jours
- Evaluation de la quantité d'eau objet de dégrèvement	Le bureau des abonnés	1 jour
- Approbation de dégrèvement	le chef du district	1 jour
- Information de l'abonné	Le bureau des abonnés	1 jour

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

SERVICE : Le district régional territorialement compétent relevant de la société nationale de l'exploitation et de distribution des eaux.

ADRESSE : Le siège du district concerné.

LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION

SERVICE : Le district régional territorialement compétent relevant de la société nationale de l'exploitation et de distribution des eaux.

ADRESSE : Le siège du district concerné.

DELAJ D'OBTENTION DE LA PRESTATION

6 jours à partir de la date de dépôt de la demande

REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- Décret n°73-515 du 30 Octobre 1973 portant approbation du règlement des abonnements à l'eau
- Note organique de la société nationale de l'exploitation et de distribution des eaux n°60 en date du 15 Mars 1999
- Manuel des procédures commerciales approuvé par la note de la direction générale n° 1145 du 11 Septembre 2000
- Note de la direction générale n° 1200 du 03 Octobre 2002